

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 13 juin 2017**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2017-06-167 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juin 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur le maire mentionne que le 15 juin sera la journée mondiale contre la maltraitance envers les aînés. Il invite les gens à participer à l'activité organisée à ce sujet par le G.R.A.V.E.S. L'activité se tiendra au Faubourg de l'Île de 10 h à 13 h. Les participants sont invités à porter un vêtement mauve.

#### **PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 05.

Dépôt en séance du Conseil d'une pétition relativement à la promenade Riveraine.

2017-06-168 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2017 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017 et de la séance extraordinaire du 29 mai 2017, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017.

2017-06-169 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-06)

2017-06-170 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE MAI 2017

---

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mai 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2017-06-171 SUJET : APPUI À LA RÉSOLUTION 17-04-19-23 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS) – RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) : POSITIONNEMENT

---

Considérant la résolution CE17-072 adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 16 mars 2017 visant à

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'il est prématuré d'entreprendre la révision quinquennale du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) ;
- Demander des modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) afin que la période de révision du PMAD débute à la date du dixième anniversaire de son entrée en vigueur au lieu du cinquième ;
- Informer les MRC que le PMAD peut faire l'objet de modifications sans avoir à procéder par une révision complète de son contenu et qu'elles peuvent soumettre leurs demandes à la CMM notamment selon le critère 1.6.2 du PMAD ;

Considérant que l'avis technique accompagnant la résolution CE17-072 est incomplet notamment par l'absence du bilan des demandes de modification au PMAD et par l'absence de constat relatif aux rares avis de conformité des interventions gouvernementales des ministères et mandataires du gouvernement ;

Considérant que l'avis technique accompagnant cette résolution affirme que « [...] la planification inscrite au PMAD ainsi que les cibles importantes qu'il contient ne pose actuellement aucun problème à la poursuite de l'aménagement et du développement du territoire métropolitain » et que « la mise en œuvre du PMAD ne cause donc aucune problématique d'application majeure sur le terrain » ;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Laurent Lessard, a considéré le PMAD incomplet lors de son entrée en vigueur et a demandé de le compléter ;

Considérant qu'en vertu de la LAU, le PMAD s'adresse aux MRC, aux agglomérations, au gouvernement, ses ministres et les mandataires de l'État ;

Considérant que la planification du PMAD ne contient pas d'exigence pour le gouvernement, ses ministres et les mandataires de l'État, contrairement aux exigences pour les MRC et les agglomérations ;

Considérant que cette absence d'orientations d'aménagement claires envers le gouvernement, ses ministres et les mandataires de l'État ne permet pas notamment l'intégration du réseau électrique métropolitain (REM) dans une planification métropolitaine ;

Considérant la rareté de l'application des articles 149 à 157 de la LAU à l'égard des interventions gouvernementales, et ce, malgré le fait que depuis l'entrée en vigueur du PMAD en 2012, de nombreuses interventions gouvernementales ont eu lieu sur le territoire métropolitain de plus de 4 000 km<sup>2</sup> ;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) a déposé une demande de modification au PMAD le 15 novembre 2012 visant l'ajustement du périmètre urbain conséquemment à une autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) pour le secteur déjà presque entièrement construit de Sainte-Angélique Est sur le territoire de la ville de Saint-Lazare, et ce, en vertu du critère 1.6.2 du PMAD

Considérant que la CMM n'a jamais rendu de décision par rapport à l'application du critère 1.6.2 ;

Considérant que, selon les délais inhérents à la LAU relatifs au processus de révision du PMAD, il se passerait au moins neuf (9) années entre l'entrée en vigueur du PMAD et l'entrée en vigueur de sa version révisée et au moins quatorze (14) années si la révision est reportée au dixième anniversaire de son entrée en vigueur ;

Considérant que l'absence de leadership de la CMM en aménagement du territoire nuit à la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal ;

Considérant que le représentant de la Couronne Sud au comité exécutif de la CMM a voté contre la résolution CE-17-072 aux fins de demander au gouvernement une modification à la LAU afin que la période de révision du PMAD débute après dix ans de son entrée en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la position de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) exprimée par sa résolution 17-04-19-23 – Révision du plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) : positionnement et de s'opposer à la demande de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de reporter la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) au dixième anniversaire de son entrée en vigueur ;

De demander au gouvernement de ne pas modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) en ce sens ;

De transmettre une copie conforme de cette résolution à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, et à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil ;

De transmettre une copie conforme de cette résolution aux municipalités de la MRCVS membres de la CMM pour appui.

2017-06-172 SUJET : FORMATION D'UN COMITÉ – PRÉPARATION D'UN PLAN D'ACTION – LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN VUE DE LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

Considérant qu'en vertu du décret numéro 1099-2016 du 21 décembre 2016 publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 28 décembre 2016, la population de la Ville de Pincourt s'établit maintenant à 15 265 habitants ;

Considérant que la Ville de Pincourt compte plus de 50 employés ;

Considérant qu'en vertu de ces deux alinéas la Ville de Pincourt est maintenant assujettie à la disposition législative obligeant les municipalités d'au moins 15 000 habitants à adopter un plan d'action annuel, identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activité relevant de leurs attributions, décrivant les mesures prises en cours de l'année qui se termine et celles envisagées pour l'année à venir, dans le but de réduire ces obstacles ;

Considérant qu'il y a lieu de former un comité pour la préparation dudit plan d'action ;

Considérant les recommandations de la direction générale approuvées en Commission générale élargie le 5 juin 2017, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De former un comité pour la préparation d'un plan d'action et d'une politique visant à atteindre les objectifs de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Que ce comité soit formé des personnes suivantes :

- Le directeur général (responsable du dossier) ;
- Le chef de Division développement social et culturel (chargé de projet) ;
- Le chef de Division ressources humaines (représentant des ressources humaines) ;
- Le trésorier adjoint (représentant des finances) ;
- Le chef de Division opérations (représentant des travaux publics) ;
- L'animateur à la vie communautaire (représentant Loisirs) ;
- L'inspecteur-technicien (représentant de l'aménagement du territoire) ;
- Le président de la Commission de développement social, des services communautaires et loisirs (représentant du Conseil) ;
- Le maire

2017-06-173 SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DIVERS MODULES DE JEUX INTÉRIEURS

Considérant la résolution 2017-05-164 autorisant la signature d'un bail de location avec le *Complexe commercial de l'île inc.* en vue de l'implantation d'un parc municipal intérieur à même les zones communes du centre commercial, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de divers modules de jeux intérieurs pour l'implantation d'une aire de jeux municipale intérieure à même le *Complexe commercial de l'île inc.*

2017-06-174 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE SERVICE PERLE

Considérant le projet d'entente soumis par le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 31 octobre 2016, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente concernant le service PerLE.

2017-06-175 SUJET : AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MADAME VICKY SAUVÉ À LA DIVISION COMMUNICATIONS

Considérant les besoins de la Ville de Pincourt dans l'offre de services aux citoyens par le biais de la Division communications ;

Considérant les recommandations de la direction générale à cet effet ;

Considérant les recommandations de la Commission d'administration et de finances au Conseil municipal, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de travail de Madame Vicky Sauvé aux conditions recommandées par la Commission d'administration et de finances.

2017-06-176 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2017-06-177 SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPOAIRE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R874	Règlement décrétant des travaux de réfection de la rue Northcote	2 100 000,00 \$
------	--	-----------------

2017-06-178 SUJET : DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du premier rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2017.

2017-06-179 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JUIN 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Comeau Expert-Conseil* »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 29 893,50 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 3 pour les travaux de services professionnels au 30 avril 2017.

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 15 377,91 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 4 pour les travaux de services professionnels au 31 mai 2017.

Que ces dépenses financées par le règlement d'emprunt 867 soient imputées au poste comptable 22.300.10.867.

B) Paiement à effectuer à « *Construction G-Nesis inc.* »

Pour le projet de réfection des 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> Avenue, la somme de 136 543,77 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mai 2017.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 863 soit imputée au poste comptable 22.300.10.863.

C) Paiement à effectuer à « *Les Pavages Théorêt inc.* »

Pour le projet de travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable sur la 5<sup>e</sup> Avenue entre le chemin Duhamel et le boulevard Cardinal-Léger ainsi que des travaux de prolongement de la rue Bellevue entre la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> Avenue, la somme de 38 413,64 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mai 2017.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 864 soit imputée au poste comptable 22.300.10.651.

2017-06-180 SUJET : DÉPENSES FINANÇÉES PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIERS » - OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA ZONE A1 DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL – APPEL D'OFFRES 2017-007

---

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2017-007 lancé du 27 avril au 8 mai 2017 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Westars* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Firmes invitées	Soumissions reçues	Résultats (taxes incluses)
Westars	Oui	31 319,19 \$
Lavoie Couvreur	Oui	39 091,50 \$
Couverture West-Island	Oui	65 961,16 \$
Ad Vitam	Non	
Toiture D Jean	Non	

il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la réfection de la zone A1 de la toiture du garage municipal à « *Westars* », plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 31 319,19 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

2017-06-181 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à aller en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un chargeur sur roues d'occasion ;

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à aller en appel d'offres public pour :

- L'acquisition d'un souffleur ;
- Le resurfaçage sur certaines rues ;
- La réfection des rues Watson, Lafèche, 19<sup>e</sup> Avenue et la construction du chemin des tours ;

2017-06-182 SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UNE MINI-EXCAVATRICE

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à faire l'achat, après recherche de prix auprès de divers fournisseurs, d'une mini-excavatrice auprès de Jean-René Lafond pour une somme de 24 949,58 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.300.40.087 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 4 989,92 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-06-183 SUJET : DÉPENSES FINANÇÉES PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIERS » - RESURFAÇAGE EN BÉTON DE LA RAMPE EXTÉRIEURE DERRIÈRE L'OMNI-CENTRE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les dépenses pour le projet spécial, en cours d'exécution, de resurfaçage en béton de la rampe extérieure derrière l'Omni-Centre, après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, pour une somme maximale de 4 599 \$ toutes taxes incluses.

Que ces dépenses, financées par la réserve « Entretien des immeubles et mobiliers », soient imputées au poste comptable 22.700.20.033.

2017-06-184 SUJET : DÉPENSES FINANÇÉES PAR LA RÉSERVE « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAINS DE JEUX »

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les dépenses des projets spéciaux en cours d'exécution suivant :

- Aménagement de toilettes au parc D'Ambrosio : pour une somme maximale de 11 498 \$ toutes taxes incluses après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus.

Que ces dépenses, financées par la réserve « Projet d'investissement en parc et terrains de jeux », soient imputées au poste comptable 22.700.20.766.

- Réfection du pont à l'Omni-Centre : pour une somme maximale de 5 749 \$ toutes taxes incluses après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus.

Que ces dépenses, financées par la réserve « Projet d'investissement en parc et terrains de jeux », soient imputées au poste comptable 22.700.10.047.

- Toilettes du parc Bellevue : pour une somme maximale de 7 358 \$ toutes taxes incluses après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus.

Que ces dépenses, financées par la réserve « Projet d'investissement en parc et terrains de jeux », soient imputées au poste comptable 22.700.20.723.



- 2017-06-185 SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LA RÉSERVE « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » - AJOUT DE LUMINAIRES SUR LA 44<sup>E</sup> AVENUE
- 
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser les dépenses pour le projet spécial, en cours d'exécution, d'ajouts de luminaires sur la 44<sup>e</sup> Avenue, après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, pour une somme maximale de 3 449 \$ toutes taxes incluses.
- Que ces dépenses, financées par la réserve « Projets de réfection d'infrastructures », soient imputées au poste comptable 22.300.10.037.
- 2017-06-186 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAIN DE JEUX » ET PAR LE FONDS « RÉSERVE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS »
- 
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner la dépense pour le projet de spécial :
- Filet et poteaux du parc Olympique : pour une somme maximale de 11 900 \$ toutes taxes incluses, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, auprès de la compagnie « *Filet Nad's* ».
- Que cette dépense, financée en partie par la réserve « Projets d'investissement en parc et terrain de jeux » pour une somme maximale de 3 850 \$ toutes taxes incluses, et en partie par le fonds « Réserve parcs, terrains de jeux et stationnements » pour une somme maximale de 8 050 \$ toutes taxes incluses, soit imputée au poste comptable 22.700.40.490.
- 2017-06-187 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE STATIONNEMENT DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT)
- 
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à procéder à l'aménagement du terrain de stationnement de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour une somme maximale de 11 498 \$ toutes taxes incluses après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus.
- Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 22.300.10.072.
- 2017-06-188 SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2017-2018 »
-

Considérant les exigences du programme d'aide financière du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la production et le dépôt au Ministère de la Culture et des Communications du Québec d'une demande d'aide financière dans le cadre de « *L'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018* ».

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

2017-06-189 SUJET : APPROBATION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS 2017

Considérant la demande de subvention « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018* » ;

Considérant que le tout est soumis au Ministère de la Culture et des Communications, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la *Politique de développement des collections 2017*.

De transmettre ladite politique au Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de la demande de subvention « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018* ».

2017-06-190 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE DEUX BORNES 911 – PROJET SPÉCIAL INC-2017-103

Considérant l'approbation en préparation budgétaire du projet spécial INC-2017-103 – Achat de deux bornes 911, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à procéder à l'achat de deux (2) bornes 911 auprès de « *Signalisation Kalitec inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme de 666,86 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.220.40.045 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 133,37 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-06-191 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN PANNEAU SOLAIRE ET D'UN AFFICHEUR – PROJET SPÉCIAL INC-2007-102

Considérant l'approbation en préparation budgétaire du projet spécial INC-2017-103 – Achat d'un panneau solaire et d'un afficheur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à procéder à l'achat d'un panneau solaire et d'un afficheur auprès de « *Signalisation Kalitec inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme de 2 279,95 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.220.40.092 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 455,99 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-06-192 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE DIVERS CONTRATS DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de sécurité publique, monsieur Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat pour la sonorisation, l'éclairage, les accessoires et la main-d'œuvre pour les trois jours d'activités du 9 au 12 août 2017, avec « *Show Devant* » pour une somme de 24 719,62 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de sécurité publique, monsieur Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat pour la fourniture des services d'agents de sécurité pour la Ville de Pincourt dans le cadre de la Journée des pompiers du 12 août 2017 avec « *Groupe Conseil VCS. Inc.* », pour une somme de 18 972,02 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02.227.00.496.

2017-06-193 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2017-01-012 – DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE PASSAGE D'ÉCOLIERS FACE À L'ÉCOLE ST-PATRICK

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la Résolution 2017-01-012 – Dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement – Achat d'équipement pour le passage d'écoliers face à l'école St-Patrick comme suit :

- De modifier la somme de « 8 795,59 \$, toutes taxes incluses » par « 9 945,34 \$, toutes taxes incluses »
- De remplacer le dernier paragraphe par « *Que cette dépense, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.220.40.091 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 1 989,07 \$ à compter de l'exercice financier 2018.* »

- 2017-06-194 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS DE LA FIRME DE SÉCURITÉ DÛMENT MANDATÉE PAR LA VILLE À APPLIQUER LES RÉGLEMENTS MENTIONNÉS À LA RÉOLUTION 2016-06-232
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le Service d'urgence et de protection incendie, de la liste des employés de la firme de sécurité dûment mandatée par la Ville à appliquer les règlements mentionnés à la résolution 2016-06-232.
- 2017-06-195 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MAI 2017
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission générale élargie spéciale
- 8 mai 2017
- Commission de sécurité publique
- 15 mai 2017
- 2017-06-196 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 846-01
- Considérant l'avis de motion 2016-12-443, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement relatif au stationnement numéro 846-01 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement relatif au stationnement numéro 846-01.
- 2017-06-197 SUJET : APPROBATION DES GRILLES DE PONDÉRATIONS POUR LES APPELS D'OFFRES 2017-009, 2017-010 ET 2017-012
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver les grilles de pondérations pour les appels d'offres suivant :
- 2017-009 – Services professionnels - Reconstruction du chalet et mise à niveau de la piscine du Parc Olympique ;
  - 2017-010 - Fourniture et installation de modules de jeux – Parc Souvenir ;
  - 2017-012 – Achat d'abribus.

2017-06-198 SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 780-18 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 780, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y INTÉGRER LES NORMES DU RÈGLEMENT 167-20 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS) PORTANT SUR LES ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN

Considérant l'avis de motion 2017-05-160, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du premier projet de Règlement 780-18 – Règlement amendant le Règlement de zonage 780, tel qu'amendé, afin d'y intégrer les normes du règlement 167-20 de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) portant sur les zones de glissement de terrain l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le premier projet de Règlement numéro 780-18.

2017-06-199 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement amendant le Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 42 et s'est terminée à 20 h 12.

2017-06-200 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 13, de lever la Séance ordinaire du 13 juin 2017.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER